



CAHIER DES CHARGES

Circuit Fédéral Vétérans

Inauguré lors de la saison 2024-2025, le Circuit Fédéral Vétérans marque une étape significative dans la valorisation et l'expansion de la pratique compétitive du badminton pour les joueurs âgés de 35 ans et plus. Fort du succès de ses premières étapes, ce circuit témoigne de l'attachement profond de la fédération à cette population de joueuses et joueurs expérimentés, engagés et en constante progression.

Pour renforcer cet engagement, la fédération intensifie ses efforts pour la saison 2025-2026 avec la mise en place d'une commission dédiée aux vétérans. Sous ma responsabilité en tant que Vice-Présidente chargée des pratiques compétitives, cette commission aura pour mission principale de veiller sur les pratiques des joueurs vétérans, en s'appuyant sur l'Observatoire des pratiques, et de proposer des évolutions réglementaires adaptées à ce public. En outre, cette instance sera chargée de superviser les étapes du circuit, d'assister les clubs organisateurs dans la gestion de leurs tournois, et de mettre à jour le cahier des charges dans une optique d'amélioration continue.

Le Circuit Fédéral Vétérans dépasse le cadre d'une simple série de compétitions ; il offre un véritable espace de rencontre, de performance et de convivialité, spécialement conçu pour répondre aux besoins et attentes des joueurs vétérans.

Cette initiative témoigne de la volonté de la Fédération de proposer une offre cohérente, accessible et pérenne, reflétant ainsi notre engagement envers ce public spécifique.

Adeline SERGENT
Vice-présidente des Pratiques
Compétitives
Responsable de la commission
des publics vétérans

1. PRESENTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

Pour réussir une des étapes du Circuit Fédéral Vétérans, les deux parties que sont la FFBaD d'une part et le Comité d'Organisation d'autre part, s'entendent sur des responsabilités et des actions respectives.

Conjointement les deux parties répondent à des objectifs à court et moyen terme :

- **Circuit Fédéral (tournois vétérans) :**
 - Organiser le calendrier,
 - Développer la qualité d'organisation,
 - Développer l'accueil et les services aux joueurs, aux médias et aux partenaires,
 - Garantir l'intégrité des joueurs,
 - Promouvoir le badminton auprès du public de joueurs de 35 ans et plus.
- **Garantir aux joueurs Vétérans :**
 - Une offre de pratique compétitive structurée,
 - Une représentativité de toutes les catégories vétérans,
 - Une valorisation de la prise de points.
- **Garantir aux organisateurs de tournois du Circuit :**
 - Un plateau de jeu relevé et diversifié avec des dates protégées au (calendrier fédéral),
 - [Assurer l'exclusivité de la date.](#)

Pour cela, en se portant candidat à l'organisation, le Comité d'Organisation s'engage à respecter les règlements de la FFBaD et les responsabilités et actions qui lui incombent.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION

2.1. Modèle d'organisation

La FFBaD confie l'organisation d'une ou plusieurs étapes du Circuit Fédéral Vétérans, dates inscrites au calendrier fédéral, à un club affilié.

L'organisation est donc déléguée à un organisateur local qui en aura à la fois la responsabilité financière et la responsabilité opérationnelle.

2.2. Suivi de l'organisation

2.2.1. Phase de préparation

L'organisateur constitue un Comité d'Organisation responsable de l'événement : préparation, réalisation et bilan.

Durant la phase de préparation de l'événement, la FFBaD encourage le Comité d'Organisation à se réunir régulièrement afin de faire un état des différents secteurs de l'événement : identifier les actions à mener et les moyens de leur réalisation, les dates limites, etc.

En parallèle, [la commission vétérans organisera des réunions avec](#) :

- Le comité d'organisation
- Les Officiels Techniques / GEO

Ceci dans le but d'établir le format de la compétition.

La FFBaD invite le Comité d'Organisation à porter une attention particulière aux opérations suivantes ; elles constituent la clef de voûte de l'organisation de l'événement :

- Le déroulement de la compétition et l'accueil des joueurs et officiels de terrain,
- L'aménagement de l'aire de jeu,
- La promotion du badminton et de l'événement au plus grand nombre,
- L'accueil et la gestion des invités, des partenaires et des médias.

Il est nécessaire que les chefs de secteurs se réunissent pendant l'événement pour s'assurer ensemble de la bonne conduite des opérations. Une réunion par jour de compétition, avant l'ouverture des portes au public sera programmée.

2.2.2. Phase d'après compétition

Dans les 3 jours qui suivent, les résultats et le rapport du Juge-Arbitre de la compétition, devront être communiqués au secteur Pratiques Compétitives (sibylle.saillant@ffbad.org) et à la commission Publics Vétérans (com.publics-veterans@ffbad.org)

3. PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Ce tournoi se déroule sur 2 ou 3 jours, il rassemble les joueurs vétérans licenciés en France sur les tableaux de Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Femme et Double Mixte.

4. RESPONSABILITES GENERALES

4.1 Responsabilités de la FFBaD

- S'assurer du respect des règlements de la FFBaD : Règlement général des compétitions (Chapitre 3 du Guide du Badminton), règlement particulier de la compétition ;
- Le comité d'organisation propose un JA principal expérimenté et les JA adjoints ;
- Le JA principal devrait être au moins de grade ligue accrédité (ou grade supérieur afin d'accueillir des catégories N ainsi que des arbitres et des stages d'OT) ;
- Promouvoir l'événement sur le territoire national grâce à ses supports ;
- Inscrire la date du tournoi dans le calendrier national.

4.2 Responsabilités du Comité d'Organisation

- Garantir le respect des règlements FFBaD et le respect des prérogatives du cahier des charges.
- Obtenir l'ensemble des autorisations administratives pour l'organisation de la manifestation (mise à disposition de la salle, déclaration de la manifestation en préfecture, assurances liées à l'organisation et à l'exploitation du lieu de l'événement et autres démarches si nécessaires).
- Définir un programme de recrutement de bénévoles : nombre par secteur, mission, formation, politique de prise en charge (transport, hébergement, restauration, tenues).
- Fournir les équipements nécessaires à l'organisation d'un contrôle anti-dopage selon la législation en vigueur.
- Mettre en place une restauration :
 - ✓ Pour le public et les joueurs : l'organisateur propose une ou plusieurs buvettes dans la salle.
 - ✓ Pour les bénévoles et OT : mettre en place une restauration dédiée (carte buvette ou autres).
- Hébergement : sélectionner et proposer des hôtels de toutes catégories à proximité du lieu de compétition ; et pour lesquels un service de transport (payant ou non) depuis les gares/aéroports et les lieux de compétition serait assuré. Ces hôtels doivent permettre de répartir les différents publics officiels et non officiels.
- Les JAs et arbitres sont à la charge du club organisateur.

5. COMPETITION

- Disposer d'une salle de compétition avec gradins.
- Fournir les équipements nécessaires au bon déroulement de la compétition : poteaux et filets classés FFBaD (niveau national), volants, toises, bannettes des joueurs, caisses pour les volants, zone de gestion des volants, ainsi qu'une table de marque en configuration.
- Retenir les inscrits en fonction de la date de réception de leurs inscriptions (avant la date limite indiquée par l'organisateur). Mode standard et ou mode Elite.
- Ne pas contraindre, par des dispositions particulières, un joueur à choisir une discipline plutôt qu'une autre. A partir de V4, un joueur ne pourra participer qu'à deux tableaux maximum sans contrainte de choix.
- Type de formats à discuter entre l'organisateur, le Juge-Arbitre principal et la commission vétérans.
- Les surclassements d'une ou plusieurs catégories d'âge sont autorisés entre un tableau de simple et tableau de double / mixte.
- Avant la publication des tableaux : contacter les joueurs qui ne sont pas retenus dans la catégorie demandée ou reclassés dans une catégorie différente de leur choix, pour approbation ou renoncement (remboursement). (Voir Rétro Planning des formalités et règlement particulier)
- Dans la mesure du possible, il doit y avoir une séparation de provenance des joueurs lors de leur premier match de compétition.
- Assurer une diffusion en direct de l'évolution de la compétition et si possible du score des rencontres.
- Toutes les étapes du Circuit Fédéral Vétérans devront faire l'objet d'une demande du label ECOBaD et se conformer aux préconisations de la partie 9 du cahier des charges relatives au Développement durable.

6. COMMUNICATION

6.1. Plan de communication - Club organisateur

- Une affiche (format 40 x 60 cm),
- Une possibilité de retransmission en direct des finales,
- Plaquette d'invitation.

6.2. Plan de communication – FFBaD

- Communication sur la ou les étapes du Circuit sur le site internet fédéral (présentation des étapes),
- Mailing,
- Carte des étapes,
- Cartouche logotype.

7. SECURITE ET MEDICAL

L'organisateur est responsable de l'accueil et de la sécurité des participants et du public.

L'organisateur prévoit aussi les moyens humains et matériels de secours à mettre en place pour le public : une permanence de premiers secours doit être disponible pendant la durée de la compétition.

8. PRESENTATION SPORTIVE, ANIMATIONS ET CEREMONIES

8.1. Annonceur

La présentation des matchs, du déroulement de la compétition et d'autres informations au public sont présentées par un ou plusieurs annonceurs.

L'organisateur informe les annonceurs avant et pendant l'événement afin qu'ils puissent présenter la compétition dans les meilleures conditions : informations importantes sur le badminton national et local, informations sur l'événement, planning des matchs, informations sur les joueurs, informations sur des animations, etc.

8.2. Présentation sportive et animations

L'organisateur peut organiser des animations sur l'aire de jeu, dans les tribunes et dans d'autres espaces du lieu de l'événement. Il veille à ce qu'elles ne gênent en aucun cas le déroulement de la compétition, son planning, les joueurs et officiels.

8.3. Cérémonies protocolaires

Les cérémonies protocolaires peuvent se dérouler après chaque finale.

9. DEVELOPPEMENT DURABLE

La FFBaD a inscrit à son projet fédéral le développement durable comme un des objectifs prioritaires du badminton en France. Elle exige que l'organisateur mette en œuvre une compétition éco responsable.

Toutes les initiatives menées par l'organisateur local seront soutenues par la FFBaD. Il est exigé de postuler pour le label fédéral ECOBaD. Les organisateurs pourront également déposer une demande de label « développement durable, le sport s'engage ® » auprès du Comité National Olympique et Sportif Français.

Pour une compétition, le développement durable peut prendre plusieurs formes notamment :

- Le mode de gouvernance : inscrire le développement durable dans les objectifs de l'organisation de l'événement, nommer un responsable et un secteur dédié dans le Comité d'Organisation, valoriser les bénévoles, associer les partenaires à la démarche, etc.
- Une économie adaptée : favoriser le développement économique local et durable (choix des fournisseurs, hôtels adhérant à une démarche d'éco responsabilité, tourisme, etc.), sélectionner des produits respectant des normes acceptables (équitables, durables, de qualité, etc.), développer des actions de solidarité, etc.
- La formation et l'éducation : profiter des conventions avec le monde de l'éducation nationale pour inviter des scolaires à participer à l'événement (faire des exposés sur le badminton dans les écoles, venir voir l'événement, être juge de ligne, etc.), former des bénévoles à l'organisation d'événement, organiser des regroupements d'entraîneurs locaux, sensibiliser à l'éco responsabilité et la santé, assurer un héritage après l'événement.
- Le respect de l'environnement : mettre en œuvre un tri sélectif sur le lieu de l'événement, limiter la production de déchets, optimiser son programme de transport (co-voiturage, véhicules électriques, transports en commun, etc.), assurer le transport des joueurs, officiels, VIP et membres de la FFBaD si la localisation des hébergements, des lieux de compétition ou les jours et heures d'arrivée et de départ ne permettent pas d'utiliser des solutions simples

d'accès. Les moyens de transport en commun devront être mis en avant, un détail précis des solutions devant être fournis aux joueurs dans le dossier d'accueil (horaires et arrêts). Si la compétition accueille des joueurs en situation de handicap en fauteuil des navettes adaptées devront être proposées, favoriser les relations avec des producteurs locaux et prendre en compte la saisonnalité dans ses démarches notamment dans la gestion de la restauration, limiter le gaspillage alimentaire.

Un guide « Organisation d'une Manifestation de Badminton Eco Responsable » est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/activite-federale/formation/>

Pour le label ECOBaD, tous les renseignements sont disponibles sur le site fédéral : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

10. CONTACTS

Pour toutes questions relatives à ce document ou à l'organisation, vous pouvez contacter le secteur Pratiques Compétitives ainsi que la commission Publics Vétérans de la FFBaD :

E-mails : sibylle.saillant@ffbad.org ; com.publics-veterans@ffbad.org

Annexe 1 : Droit d'entrée

Droit d'inscription à payer par les joueurs et conservés par le club organisateur	Entre 15 € et 30 € maximum par tableau par joueur + 2€ de participation fédérale
---	---

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles en ligne dès le **entre J – 10 à J - 7**. Les tableaux seront quant eux publiés le **jour** précédent la compétition soit le **date de publication**. Compte tenu d'éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi **précédent le début de la compétition**.
- 5.2 Tout(e) participants(e) doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase de ses matchs et ce, lors de chaque journée de compétition où il ou elle est convoqué(e). En cas de retard, le joueur ou joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré(e) forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout(e) participant(e) souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré(e) forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : le **volant de la compétition**. Il sera disponible en vente dans les salles.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché dans le(s) salle(s), l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Tout(e) joueur ou joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre 2 matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les participants disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs et joueuses appelé(e)s à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.
- 5.11 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à la **X^{ème}** étape du Circuit FFBad vétérans requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité **le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 7h30 à 19h00**), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Article 6 : Règles respect Protocole Sanitaire

- 6.1 Le Comité d'Organisation et le collège des Juges-Arbitres seront attentifs aux règles sanitaires en vigueur ainsi qu'aux conditions d'accès au **Lieu de compétition**. Tout(e) participant(e) ou accompagnateur s'engage donc à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales et locales devront être aussi respectés.
- 6.2 Toute modification des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du collège des Juge-Arbitres. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.
- 6.3 Les Juge-Arbitres de la compétition ont autorité pour sanctionner tout joueur ou joueuse ne respectant pas le protocole sanitaire.



FEDERATION FRANÇAISE DE BADMINTON

**9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex – T 01 49 45 07 07 – E ffbad@ffbad.org
www.ffbad.org**